

Délibération
n°2024.012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

Absents avec procuration :

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Objet:
Compte de gestion
2023

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du Comptable
Public. Le résultat, identique au compte administratif 2023 de la
commune, se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	1018 185,89 €	1327 561,58 €	309 375,69 €
FONCTIONNEMENT	1609 245,69 €	1805 747,50 €	196 501,81 €
	2 627 431,58 €	3 133 309,08 €	505 877,50 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2023

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick



Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mars 2024